

OBLIGATIONS ET TEXTES DE REFERENCES

Art. R 4224-15 du Code du Travail concernant le nombre de secouristes dans un atelier et sur un chantier.

Recommandation de la CARSAT : 1 SST pour 10 salariés dans chaque entreprise

Obligations contractuelles réclamées par le client ou coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé

PUBLIC CONCERNE

Toutes personnes préalablement titulaires du certificat INRS Sauveteur Secouriste du travail souhaitant mettre à jour ses compétences

PRE-REQUIS

Etre titulaire de la carte de SST

OBJECTIFS

- Rendre l'apprenant à nouveau capable de faire face à une situation d'accident de manière efficace
- Etre à nouveau capable d'effectuer les gestes de secours adaptés aux différents accidents et/ou malaises
- Revoir les connaissances utiles à la prévention des risques professionnels au sein de son entreprise

CONTENU :

✓ **Le rôle du SST dans la prévention au sein de l'entreprise**

- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

✓ **Le rôle du SST dans les secours :**

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours de l'entreprise
- L'analyse
- La protection adaptée
- L'examen de la victime
- L'alerte en garantissant qu'elle favorise l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
- Les secours appropriés

✓ **Actualisation des compétences des Sauveteurs Secouristes du Travail**

Se déroule en deux étapes :

✓ **Rappel des gestes de secours**

Les stagiaires redécouvrent les différents gestes à assurer en fonction de l'état de la victime :

- Saignement abondant
- Etouffement
- Malaise
- Brûlures
- Douleurs empêchant certains mouvements
- Plaie qui ne saigne pas abondamment

- Inconsciente qui respire
- Inconscient qui ne respire plus

✓ **Pratique des gestes de secours**

Intervention de chaque stagiaire sur des cas concrets d'accidents du travail simulés

✓ **Evaluation certificative des stagiaires**

Les risques spécifiques de l'entreprise (module complémentaire)

Le médecin du travail peut éventuellement demander (art. R4624-1 du Code du Travail) la réalisation d'un module pour traiter les risques spécifiques à l'entreprise, qui aura lieu après la durée légale de la formation.

METHODE PEDAGOGIQUE

Magistrale et démonstrative, participative et formation pratique : cas concrets grâce auxquels les stagiaires se familiarisent avec les bons gestes à effectuer en fonction des situations.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Support de formation
- Mannequins de formation
- Défibrillateur de formation
- Pansement compressif
- Eléments de simulation d'accidents du travail

EVALUATION DE LA FORMATION

- Une évaluation formative est menée durant la formation.
- Une évaluation certificative est menée à la fin de la formation. La réussite d'un cas concret d'après une situation d'accident simulée suivie de questions sur la prévention en lien avec cette simulation, permet de délivrer les certificats de compétences (cartes de SST) selon les critères des grilles d'évaluation de l'INRS.

INTERVENANT

Formateur spécialisé dans la prévention des risques professionnels
Intervenant en Prévention des Risques Professionnels

AGREMENT

EGIDE ENTREPRISE est titulaire de l'habilitation à dispenser les formations SST (Initiale et M.A.C.) délivrée par l'INRS et l'Assurance Maladie.

VALIDATION DE LA FORMATION

La formation est validée lorsque le stagiaire a acquis toutes les compétences de la grille d'évaluation établie par l'INRS. Une nouvelle carte de SST est établie à l'issue de la formation.

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

EQUIVALENCE : sans objet

PASSERELLES : sans objet

SUITE DE PARCOURS : formation M.A.C. de SST, Formation de Formateur SST, Formation SSIAP

DEBOUCHES PROFESSIONNELS : Formateur SST, Préventeur, Animateur Sécurité

<u>DUREE FORMATION</u> 1 jour	<u>RECYCLAGE</u> A réaliser tous les 2 ans	<u>NOMBRE STAGIAIRES</u> - maximum 10 personnes - minimum 4 personnes
<u>MODALITES ACCUEIL HANDICAP</u> Egide Entreprise accueille les stagiaires en situation de handicap en partenariat avec l'AGEFIPH des Hauts-de-France.		

EGIDE ENTREPRISE Sarl : Siège Social : 48, Boulevard de la République 59120 LOOS Téléphone : 03 20 48 96 56 - Email : contact@egide-entreprise.fr Site : www.egide-entreprise.fr Sarl au Capital de 10.000,00 € RCS Lille 484 181 912 Code APE 8559A Siret 484 181 912 00037 N° de déclaration d'activité 31 59 06366 59 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat	FP SST 02
	V.2 – 10-20020